

## Description de fonction / Profil d'exigences membre de la commission de recours OrTra TC

Organisation	
<b>Fonction</b>	Membre de la commission de recours OrTra TC
<b>Charge de travail</b>	Dépendant du nombre de recours déposés
<b>Rémunération</b>	Selon le règlement de rémunération OrTra TC (indemnités de séances, étude des dossiers, formulation de la décision, frais)
<b>Désigné par</b>	Assemblée des délégués de l'OrTra TC Durée du mandat 2 ans, renouvelable
<b>Administration</b>	Siège administratif de l'OrTra TC
Tâches et responsabilités	
<p><b>La commission de recours</b> traite des recours contre les décisions suivantes de l'OrTra TC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-admission d'un membre</li> <li>• Exclusion d'un membre</li> <li>• Non-reconnaissance d'une méthode</li> <li>• Refus de l'adaptation d'une identification de méthode</li> <li>• Non-accréditation d'une formation en thérapie complémentaire</li> <li>• Refus d'octroyer le certificat de branche OrTra TC</li> </ul> <p><b>Le membre de la commission de recours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à des séances convoqués par la présidente / le président de la commission</li> <li>• Evalue les recours attribués</li> <li>• Observe les règles de récusation</li> </ul>	
Conditions et exigences	
<p><b>Compétences professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt à l'étude de dossiers et à l'évaluation de l'état de fait</li> <li>• Capacité à saisir le contexte général</li> <li>• Bonnes connaissances des nouvelles technologies informatiques, maîtrise des moyens de communication modernes et des applications bureautiques courantes</li> <li>• Bonne maîtrise orale et écrite de l'une des trois langues nationales (D, F, I); la connaissance de plusieurs langues est souhaitée</li> </ul> <p><b>Compétences personnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiabilité, intégrité</li> <li>• Précision</li> <li>• Protection de la confidentialité</li> </ul>	
Pouvoir décisionnel	
Pouvoir décisionnel et compétence en matière de signature selon le règlement de recours OrTra TC	

Approuvé par le Comité de l'OrTra TC le 02.02.2021.